



## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°4/2020/MEF/AC/FOR

**Le 15 juillet 2020 à 10heures**, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Économie des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat- Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix **relatif à la réalisation des prestations de formation au profit des cadres du Ministère de l'Économie des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat sur :**

- **Lot unique : Ressources humaines et développement des compétences**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration** - Rabat - Chellah. **Bureau n°227, 2ème étage Entrée «D»**. Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et du site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ([www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma); rubrique : **"Appel d'Offres"**)

- ❖ Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **dix mille dirhams (10 000,00 DH)**.
- ❖ L'estimation des coûts des prestations est fixée à **un million deux cent quatre-vingt-seize mille dirhams toutes taxes comprises (1 296 000,00 DH TTC)**. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8joudada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 30 Octobre 2013, du Ministre de l'Économie et des Finances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013 ;

- Des article 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété par le décret n°2-19-69 du 24 mai 2019.

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été complété et modifié et à l'article 6 du règlement de consultation.